

Bienvenue !  
Commune de PREY



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

Janvier 2025

**Madame, Monsieur,**

Je suis ravi de vous remettre ce livret qui a pour objet de vous présenter en quelques mots le village de Prey et regrouper quelques informations essentielles sur le fonctionnement des services municipaux.

Bien à Vous,

Damien VOLTOLINI, Maire

## **L'Equipe des Agents Municipaux**

Agents Techniques : Morgan GOHORY Chef d'Equipe et Maxime COUSIN Agent Technique

Ecole : Laurie LEGRAND Restauration et périscolaire

Virginie COLLIN-CHAUVEL ATSEM

Florine GHELDOF Agent polyvalent

Virginie MULLER Entretien des locaux et périscolaire

Secrétariat : Pauline DESPLANQUES Secrétaire

Générale

## **Les 14 élus formant le Conseil Municipal :**

Damien VOLTOLINI, Maire

Olivier KERBART, Premier Adjoint

François GRAND, Deuxième Adjoint

Nathalie DULIZE, Troisième Adjointe

Les Conseillers Municipaux

Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Dominique DAVARD, Sylvie DUBOIS, Pascal JACQUES, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE, Stéphane MOREAU, Sylvie PELTA, Jean-Louis RAT.



## Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Mercredi : de 15 à 19 heures

Vendredi : de 16 à 18h30

Contact : Téléphone : 02 32 37 95 80

Mail : mairie@prey27.fr

Les élus vous reçoivent sur rendez-vous.



## Restez informés :

**Site internet de la Commune :** <https://prey.evreuxportesdenormandie.fr/>

**Panneau Pocket** : téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre smartphone, tablette ou ordinateur et sélectionner « Prey » dans vos favoris.

Consultez **les panneaux lumineux** installés Rue Charles de Gaulle.

Le **panneau d'affichage papier** situé sur le parking de la Mairie est aussi mis à jour régulièrement.

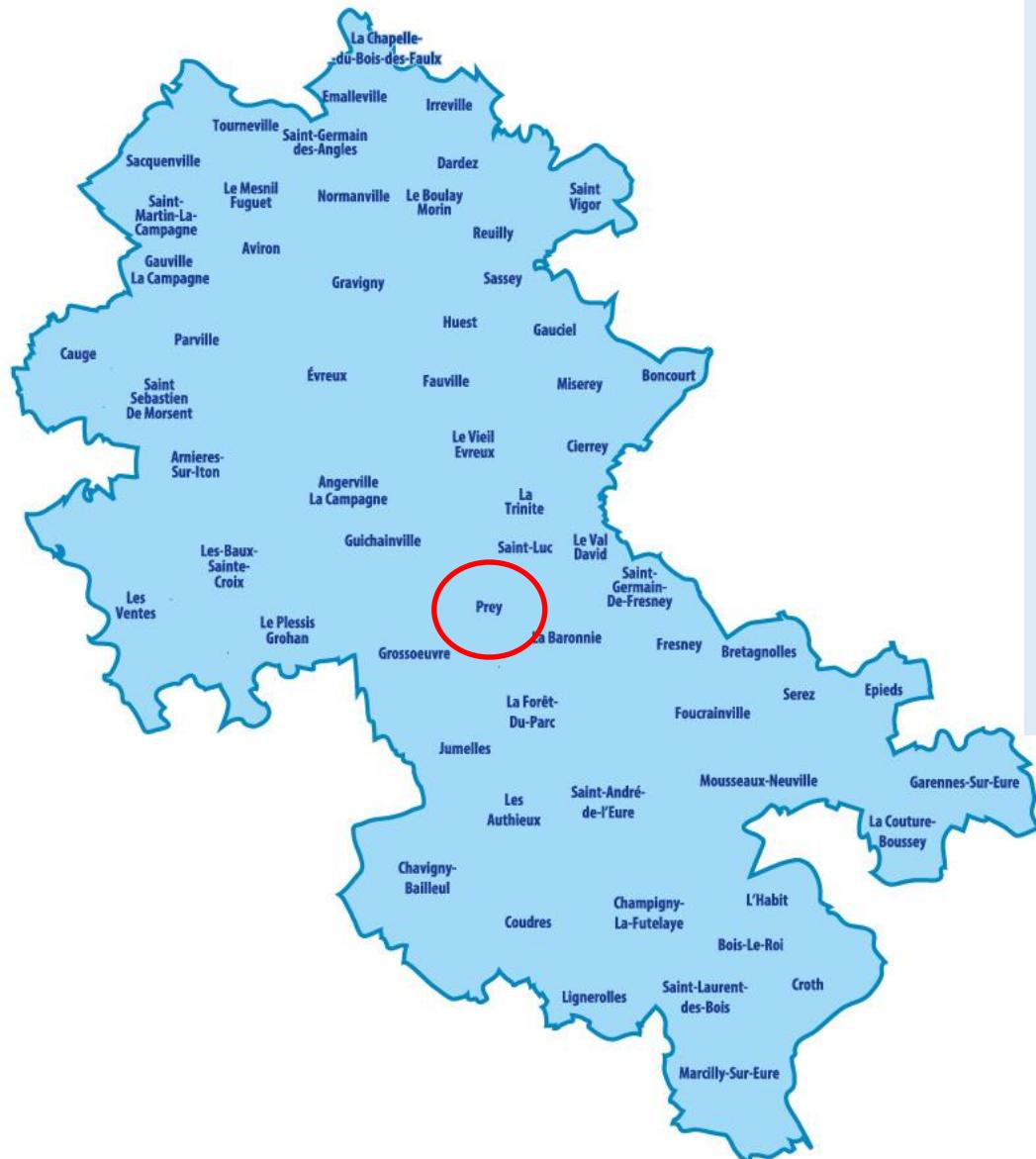
## Les services disponibles en Mairie :

- Documents d'urbanisme
- Actes d'état civil (mariage, PACS...)
- Location de la Salle des Fêtes
- Inscriptions sur les listes électorales.

## Les démarches en ligne via le site

<https://ants.gouv.fr> pour passeport, carte d'identité, permis de conduire, carte grise, changement d'état-civil et d'adresse,....





## Les compétences de EPN

- Favoriser le développement économique
- Accompagner l'enseignement supérieur et la recherche
- Contribuer à l'équilibre social de l'habitat
- Soutenir l'emploi
- Aménager le territoire
- Assurer la distribution et l'assainissement de l'eau
- Entretenir la voirie
- Organiser les transports
- Gérer la collecte des déchets
- Développer le tourisme

Pour plus de détails : <https://evreuxportesdenormandie.fr>

La carte SPI pour simplifier vos demandes :  
Livraison, réparation, changement de bac à déchets.



Créez votre compte sur le portail SPI :  
<https://spi.epn-agglo.fr>



# Prey - 2025

## Calendrier Collecte des déchets

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		
M	1 JOUR DE L'AN	S	1		S	1		M	1	14	J	1 Fête du travail
J	2	D	2	D	2	M	2	V	2		L	2 23
V	3	L	3	L	3	J	3	S	3	M	3	
S	6	M	4	M	4	V	4	D	4	M	4	
D	7	M	5	M	5	S	5	L	5 19	J	5	
L	6	J	6	J	6	D	6	M	6	V	6	
M	7	V	7	V	7	L	7 15	M	7	S	7	
M	8	S	8	S	8	M	8	J	8 Victoire 1945	D	8	
J	9	D	9	D	9	M	9	V	9	L	9 L de Pentecôte	
V	10	L	10	L	10	J	10	S	10	M	10 24	
S	11	M	11	M	11	V	11	D	11	M	11	
D	12	M	12	M	12	S	12	L	12 20	J	12	
L	13	J	13	J	13	D	13	M	13	V	13	
M	14	V	14	V	14	L	14 16	M	14	S	14	
M	15	S	15	S	15	M	15	J	15	D	15	
J	16	D	16	D	16	M	16	V	16	L	16 25	
V	17	L	17	L	17	J	17	S	17	M	17	
S	18	M	18	M	18	V	18	D	18	M	18	
D	19	M	19	M	19	S	19	L	19 21	J	19	
L	20	J	20	J	20	D	20	M	20	V	20	
M	21	V	21	V	21	L	21 L de l'eau	M	21	S	21	
M	22	S	22	S	22	M	22	J	22	D	22	
J	23	D	23	D	23	M	23	V	23	L	23 26	
V	24	L	24	L	24	J	24	S	24	M	24	
S	25	M	25	M	25	V	25	D	25	M	25	
D	26	M	26	M	26	S	26	L	26 22	J	26	
L	27	J	27	J	27	D	27	M	27	V	27	
M	28	V	28	V	28	L	28 18	M	28	S	28	
M	29			S	29	M	29	J	29 Ascension	D	29	
J	30			D	30	M	30	V	30	L	30	
V	31			L	31			S	31			

Ordures ménagères

Recyclables

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M	1	27	V	1		L	1	36	M	1	
M	2	S	2			M	2	J	2	D	2
J	3	D	3			M	3	V	3	L	3
V	4		L	4	32	J	4	S	4	M	4
S	5		M	5		V	5	D	5	M	5
D	6		M	6		L	6	41	J	S	6
L	7	28	J	7	D	7	M	7	V	7	D
M	8	V	8	L	8	37	M	8	S	8	L
M	9	S	9	M	9	38	J	9	D	9	M
J	10	D	10	M	10	V	10	L	10	M	10
V	11	L	11	J	11	S	11	M	11	Armistice 1918	J
S	12	M	12	V	12	D	12	M	12	46	V
D	13	M	13	S	13	L	13	J	13	S	13
L	14	Fête nationale	J	14	D	14	M	14	V	14	D
M	15	29	V	15 Assomption	L	15	38	M	15	S	15
M	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16
J	17	D	17	M	17	V	17	L	17	M	17
V	18	L	18	J	18	S	18	M	18	47	J
S	19		M	19	34	V	19	D	19	M	19
D	20		M	20	S	20	L	20	J	20	S
L	21	30	J	21	D	21	M	21	V	21	D
M	22	V	22	L	22	M	22	S	22	L	22
M	23	S	23	M	23	39	J	23	D	23	M
J	24	D	24	M	24	V	24	L	24	M	24
V	25	L	25	J	25	S	25	M	25	J	25
S	26	M	26	V	26	D	26	M	26	V	26
D	27	M	27	S	27	L	27	J	27	S	27
L	28	31	J	28	D	28	M	28	V	28	D
M	29	V	29	L	29	40	M	29	S	29	L
M	30	S	30	M	30	41	J	30	D	30	M
J	31	D	31			V	31			M	31

52

1

1

## Autres informations concernant les déchets :

Collecte des encombrants sur RDV : Jusqu'à 2 RDV par an et par foyer pour tous les habitants du territoire. Jusqu'à 2 m<sup>3</sup> de déchets par ramassage soit 4m<sup>3</sup> par an

Pour la prise de RDV, un numéro unique L'ABRI : 06 63 78 05 56 ou par MAIL : [encombrants.epn@abriasso.org](mailto:encombrants.epn@abriasso.org)

Mise à disposition de benne pour les déchets végétaux : EPN permet aux particuliers de louer une benne afin d'évacuer leurs gros volumes de déchets végétaux. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service (modalités et tarifs). Un doute, une question vous pouvez contacter le Service Prévention et Gestion des Déchets ☎:02 32 31 98 51 [bal\\_gdd@epn-agglo.fr](mailto:bal_gdd@epn-agglo.fr)

**Pour un cadre de vie agréable et une collecte de qualité chaque geste compte :** Veuillez respecter les jours de collecte. Les bacs sont à sortir la veille au soir et ils sont à remiser après le passage de la benne, au plus tard le soir du jour de collecte. Présentez les bacs sur le trottoir, de façon à ne pas gêner le passage des piétons ; poignée du bac dirigée vers la voie de circulation. Veillez à nettoyer régulièrement vos bacs, cela permet de prévenir des odeurs et/ou des nuisibles indésirables et cela permet de maintenir une bonne hygiène pour tous les utilisateurs.

Le TRI sur le territoire d'EPN : Tous les emballages et les papiers sont à présenter dans le bac jaune. Les textiles sont à apporter aux bornes de collecte. Le verre est à apporter aux points d'apport volontaire. Les déchets ménagers non recyclables sont à présenter dans le bac gris. Les autres déchets, comme les déchets végétaux, sont à apporter en déchetterie, en éco-point ou en point vert.

LE POINT VERT DE PREY est situé Rue de Grossoeuvre. Il est ouvert lundi et mercredi 8h30 à 15h30; ainsi que les samedis de 8h30 à 15h30 sur la période novembre-mars et de 8h30 à 18h00 sur la période avril-octobre. Son utilisation est strictement réservée aux Particuliers et aux déchets verts. Pour tous les autres besoins, le centre de collecte de Guichainville est situé à moins de 5 km du village!

# Ecole et périscolaire

L'école de Prey est composée de 4 classes à double-niveaux, accueillant les enfants de la classe de Petite Section Maternelle jusqu'au CM2.

90 enfants de la commune y sont scolarisés.

Un service de restauration / garderie (\*) est mis en place de 11h30 à 13h30.

Un service périscolaire (\*) complète les heures de classe.

Un service extra-scolaire (les mercredis et durant les vacances scolaires) appelé LE CARRE DES LOISIRS est organisé conjointement entre les communes de Prey, Grossoeuvre, La Forêt du Par et Jumelles.

L'accueil des activités extra-scolaire a lieu sur la Commune de Grossoeuvre.

(\*) : service payant, se renseigner en Mairie

(\*\*) : Carré des Loisirs : pour toute information et pour connaître les tarifs, contactez : [enfancejeunesse@mairie-grossoeuvre.fr](mailto:enfancejeunesse@mairie-grossoeuvre.fr)

## Résumé des horaires :

Accueil périscolaire à partir de 7h30

Ouverture des classes à 8h20, début des cours à 8h30; fin des cours à 11h30.

Ouverture des classes à 13h20, début des cours à 13h30; fin des cours à 16h30;

Accueil périscolaire jusque 18h30.



# Les Associations

**Football-Club de Prey** : Existe depuis 1926 !.

Ci-dessous détail des sections enfants

Découvrez aussi le sections adultes, séniors section féminine , section Futsal,...

Contact mail : 528206@fnfoot.com

## **Association Culturelle et Sportive :**

Atelier Mémoire chaque lundi de 14 à 16 heures

Atelier Expression / Théâtre : les mercredis de 14h à 16 heures pour les enfants et de 16h30 à 18h00 pour les adultes.

Renseignements au [06 09 41 04 94](tel:0609410494)

Section Gym les mardis de 10 à 11 heures et le jeudi de 19 à 20 heures

Renseignements au [06 65 21 27 87](tel:0665212787)

Reprise des entraînements, à partir du 02 septembre			
	Entraînements / Lieu	Année	Entraîneur Numéro
U7 / U9	Mardi 18:00 - 19:00 PREY Mercredi 14:00 - 15:30 PREY	2016 / 2017 2018 / 2019	DIDIER / SERGE 06 84 58 94 26 06 59 71 27 75
U9F / U11F	Effectif joueuse et staff en cours de mise en place.	2014 / 2015 2016 / 2017	
U11	Mardi 17:30 - 19:00 GUICHAINVILLE Mercredi 14:00 - 15:30 PREY	2014 / 2015	THIERRY 06 12 29 04 89
U13 / U13F	Lundi 18:30 - 19:30 PREY Mercredi 18:00 - 19:30 PREY	2012 / 2013	JEAN - LUC / RUBIS 06 82 67 69 74 06 69 29 93 77
U15 / U15F	Lundi 18:30 - 20:00 GUICHAINVILLE Mercredi 18:30 - 20:00 PREY	2010 / 2011	ESTÉBAN 06 61 46 76 70
U18	Lundi 19:00 - 20:30 PREY Mercredi 19:00 - 20:30 GUICHAINVILLE	2007 / 2008 2009	SIMON 06 09 01 51 81

**Le Comité des Fêtes** : A suivre sur la page Facebook : « Comité des Fêtes de Prey » et sur le Panneau Pocket de la mairie.

Pour toute information , contact :

- par mail : [cdfprey@gmail.com](mailto:cdfprey@gmail.com)
- au 06.20.78.61.18.

# Les Associations

**APE Les canailles de Prey** : Née en 2024, l'association a pour objectif de renforcer les liens entre les familles, l'équipe éducative et les élèves et de mettre en place des moments d'échanges, de partage lors de différentes actions, mais aussi d'organiser des événements, afin de récolter des fonds pour aider à la mise en place des projets scolaires proposés par l'école et contribuer à l'amélioration de la vie scolaire.

Contact : canaillesdeprey@gmail.com

**Tennis-Club** : un court de tennis mis à la disposition des adhérents, une journée porte ouverte en juin, l'organisation de la Foire à Tout en septembre,...  
Contact : 06 29 58 88 86  
Prune Glémaud Dunand

## **Association des Anciens**

**Combattants** : anime les commémorations du 8 mai et 11 novembre, entretien des lieux de mémoire .

Contact : 02 32 37 92 88 Alain Dupré

**Les Amis du Patrimoine** : des rendez-vous traditionnels comme la Foire à la Puériculture en septembre et la Soirée Beaujolais Nouveau permettent une aide au financement de certains projets comme la Restauration du Four à Pain e 2024.

# La Maison des Associations

- **La salle des fêtes "Maison des associations" de la commune de PREY est disponible à la location.**
- Elle vous accueille pour vos réceptions, manifestations, mariages, baptêmes, réveillons du Jour de l'An, fêtes en famille ou entre amis, ...
- La Maison des associations dispose d'une grande salle, d'une petite salle, d'une scène, d'un vestiaire, de sanitaires et d'une cuisine.
- La location inclut le ménage final (les locaux doivent cependant être rendus dans un état de propreté "correct"), la mise à disposition de la cuisine et du mobilier : tables et chaises.
- Renseignement : [mairie@prey27.fr](mailto:mairie@prey27.fr), site internet de la commune ou au Secrétariat Mairie : 02 32 37 95 80



# Quelques règles du « bien vivre ensemble »

- **Entretien des trottoirs et espaces verts** : L'entretien des trottoirs et espaces verts communaux situés devant les propriétés incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, caniveaux, sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Cela concerne le balayage, mais aussi la tonte et le déneigement en fonction des saisons. La hauteur des haies séparatives est limitée à 2 mètres (source PLUI-HD)
- **Stationnement sur les trottoirs et espaces verts communaux** : Le stationnement des véhicules n'est pas autorisé sur les trottoirs et les espaces verts communaux situés le long des voiries. D'une part parce qu'il convient de ne pas gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. D'autre part par souci de préservation de ces espaces qui se dégradent rapidement dans les cas de va-et-vient de véhicules. Solution alternative : le stationnement des véhicules doit se faire à l'intérieur des propriétés, dans les entrées charretières lorsqu'elles existent ou sur les parkings communaux existants. Les stationnements de longue durée (pannes, épaves,...) sont proscrits de l'espace public.
- **Nuisances sonores** : Il est rappelé que tous travaux extérieurs bruyants ne sont pas autorisés en dehors des horaires suivants : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h en semaine, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche (source arrêté préfectoral).
- **Feux** : Pour des raisons évidentes de sécurité, tout les feux extérieurs sont strictement interdits dans les propriétés et sur les espaces communaux.
- **Les animaux domestiques** : Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts publics pour des raisons évidentes d'hygiène publique. Par ailleurs, chaque propriétaire portera une attention particulière aux nuisances sonores répétées et intempestives que pourraient générer leur animal. Ils veilleront à ne pas laisser leurs animaux en liberté dans l'espace public (espaces sportifs du City-Park et Terrain de Football Municipal notamment)

# Histoire de la commune

**Origine du nom de Prey** : il évolue au fil des siècles et des documents trouvés : de PEREI, puis PEROY et PEREY, puis PREY. L'origine du nom est latine, cela ne fait pas de doute, mais 2 possibilités existent : soit le nom vient de PIRUS, lieu où « poussent des poiriers » ou de PETRA « lieu où l'on trouve des pierres ».

**La Seigneurie de Prey** : les plus anciens documents trouvés remontent aux années 1160, avec une charte signée par Adam II de Cierrey, dans laquelle apparaît Jean Méel, Seigneur de PEREI.

Plus tard, vers 1225, on trouve trace de Gautier de Prey, puis en 1264, Jean de Prey, Chevalier, ou encore Pierre de Prey, lui-aussi chevalier qui, par un acte passé devant les notaires d'Evreux le vendredi d'après la Saint Barnabé de l'an 1326, donna à perpétuité au Chanoine de l'Eglise Notre-Dame d'Evreux, toutes les dimes qu'il percevait chaque année en la paroisse de Perey. On voit aussi que Pierre de Prey épousa Marguerite de Sacquenville et devint par conséquent Seigneur de Sacquenville.

Au fil des années, au gré des mariages, la Seigneurerie de Prey appartint aux familles Daubeuf, de Boscherville, de Hellenvilliers, de Hennequin.

Anne-Marie de Hennequin, dame de Prey, l'amena en dot à Arthur Gouffier, duc de Roanne qu'elle épousa le 6 juin 1625. Leur fille Charlotte épousa François d'Aubusson, duc de la Feuillade qui en 1676, était seigneur patron de Prey. En 1736, c'est Antoine du Bosc de Viterment qui était seigneur et sa famille se maintint à Prey jusqu'à la Révolution.



Le Blason de la Commune est composé de trois maillets d'argent et trois chevrons d'or, le tout surmonté d'un lion léopardé d'or.